

## ***Apprendre l'Europe : les Universités d'été franco-allemandes et européennes comme vecteur de la formation civique et citoyenne – éléments pour une synthèse géopolitique (2004-2020) \*)***

Otmar Seul, professeur des Universités émérite

L'accord du 21 juillet 2020 portant sur le plan de relance « historique » destiné à affronter la récession consécutive à la crise sanitaire due au Covid-19, marque un déblocage du dialogue européen. Faisant s'effondrer des dogmes et des tabous bien ancrés dans les mentalités politiques, les Vingt-Sept ont adopté un dispositif inédit, qui, fondé sur le projet franco-allemand d'emprunt commun, ébauche les contours d'une Europe « plus fédérale, plus solidaire et plus intégrée » (Le Monde). Il s'agit alors non seulement d'enrayer la crise sanitaire mais aussi et surtout de *redresser l'Europe post-coronavirus*. Malgré les incertitudes sur les coûts humains, sociaux et économiques de la pandémie, le couple franco-allemand, affirmant son rôle de *moteur* de la construction européenne, n'a pas hésité à inscrire son action dans la continuité du « rêve européen ». En tirant les leçons du dénigrement de l'idée européenne par les « extrêmes » et les « nationalistes », ce binôme historique ne compte « rien céder [aux] principes [communs] » et est déterminé à défendre les droits fondamentaux, « les piliers de notre union » (Emmanuel Macron, le 18 mai 2020).

---

\*) Mes vifs remerciements vont à Ralph Evêque, Lucie Laithier, Raphaël Callsen, Romuald di Noto et Nadine Seul pour la relecture du texte et leurs remarques judicieuses.

Les orientations du « monde d'après » dans lequel se projettent le Président français et la Chancelière allemande s'inspirent de convictions érigées en raison d'État bien avant la crise sanitaire. Dans le Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, la version actualisée du *Traité d'amitié franco-allemand* (1963), il est proposé de renforcer l'*espace économique européen*, au moyen de l'élargissement de la coopération transfrontalière et, surtout, grâce à l'implication des « acteurs de la société civile ».1 Le mouvement des *gilets jaunes* en France (2018/2019) y serait-il pour quelque chose ?

Le Traité préconise effectivement des démarches *participatives* s'inspirant de la démocratie de base. Il donne naissance au *Forum pour l'avenir franco-allemand*, qui est opérationnel depuis juillet 2020. Réunissant des acteurs économiques et sociaux des deux pays, le *Forum* invite à « réfléchir de manière prospective à la maîtrise des processus de transformation de nos sociétés », soutenu par un *fonds citoyen* créé pour « encourager les échanges entre autant de groupes d'intérêt que possible (et) donner aux projets la meilleure visibilité ». 2

Quel pourrait donc être l'impact mobilisateur de l'initiative franco-allemande sur la *société civile*, dans le cadre d'un redressement économique et social souvent assimilé à une *refondation* de l'Union européenne ? Notre interrogation se focalise sur un *acteur* sociétal majeur : l'**Université**, qui, en dehors de sa mission pédagogique, est également engagée en faveur du développement et de la transmission de compétences civiques et citoyennes. La féconde collaboration du *couple* franco-allemand repose sur un réseau exceptionnel de partenariats interuniversitaires et de rencontres universitaires bi- ou multilatérales unique en Europe et largement soutenus par les institutions franco-allemandes (l'Université Franco-Allemande, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, notamment). Ces initiatives s'inscrivent dans un mouvement de forte **internationalisation** de l'enseignement et de la recherche, initiée par le Programme *Erasmus* de la Commission européenne (1987) et renforcée par le rapprochement des systèmes d'études supérieurs européens (*Processus de Bologne*, 1998), afin de faire de l'Europe un « espace compétitif » à l'échelle mondiale. C'est dans ce cadre qu'émergent depuis 2004 les *Universités d'été franco-allemandes* en

sciences juridiques *avec des établissements de pays tiers*. Adoptant une approche interdisciplinaire et comparatiste, domaines de prédilection de la coopération franco-allemande, elles s'interrogent sur les processus d'harmonisation du droit dans l'espace juridique européen ainsi que les contraintes et obstacles qui affectent le processus d'intégration européenne. Conçues et développées par les formations franco-allemandes de la Faculté de droit et de science politique de l'Université Paris-Nanterre en coopération avec leurs partenaires allemands (Potsdam, Francfort s. M., Münster notamment), ces Universités d'été réunissent des enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants pour une durée d'une à deux semaines dans un nouveau pays membre de l'Union européenne ou dans un pays ayant vocation à poser sa candidature, voire dans un pays de la sphère post-soviétique resté sous contrôle de la Russie, comme la Biélorussie. 3

## 1.

---

### **Dimensions et missions des Universités d'été - un aperçu.**

Ambitionnant de dépasser le clivage 'Est-Ouest' et de faire des sciences juridiques un terrain d'entente pour amorcer un dialogue interuniversitaire, ces rencontres (le plus souvent) tri-nationales sont des occasions d'entamer une réflexion sur l'évolution de l'espace juridique européen élargi impliquant les pays de la Communauté des États indépendants (CEI).

Doublement sollicités, comme *acteurs* non seulement du monde universitaire mais aussi de la *société civile* (y agissant individuellement et/ou en groupes organisés), les jeunes participants aux universités d'été bénéficient particulièrement de ces rencontres : celles-ci contribuent à l'acquisition de qualifications professionnelles et de compétences civiques et citoyennes, les sensibilisent à l'interculturalité et les prédestinent à des carrières internationales. Autant d'ingrédients permettant au *couple* franco-allemand d'obtenir l'adhésion des étudiants et jeunes chercheurs à son « projet européen ».

Forts de 15 ans d'expérience, nous observons trois atouts majeurs du « modèle nanterrois », permettant de l'assimiler à un protagoniste de l'intégration européenne.

1.1 Le principe de « délocalisation du campus ». Il enrichit la formation en droit d'une dimension géopolitique focalisée sur l'*espace public commun européen* ; c'est-à-dire, reposant largement sur un droit dont la prééminence s'est progressivement affirmée sur les corpus juridiques des États, à travers les arrêts des juridictions nationales. Cependant, nous interprétons l'*espace européen* dans un sens plus large, paneuropéen. Fondé sur l'œuvre normative du Conseil de l'Europe, cet espace dépasse les limites du droit de l'Union européenne pour orienter également étudiants et jeunes chercheurs vers des pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est candidats à l'adhésion à l'Union, voire vers des pays de la *Communauté des États indépendants* (CEI) sous tutelle de la Russie. On comprendra donc le rôle majeur de l'approche comparative portant sur les similarités et les différences entre les systèmes et cultures juridiques (voir plus loin § 2). L'émergence d'un espace public commun européen étant actuellement freinée par l'absence de langue commune aux citoyens européens, ce n'est pas la moindre originalité des universités d'été que de favoriser des pratiques plurilingues permettant aux délégations des pays participants de mieux se connaître et de débattre sur le plan des idées, d'échanger. Atout, largement dû à la particularité des doubles cursus *droit français/droit allemand* de Paris Nanterre : leurs 'options trilingues' en matière de langue et droit étrangers familiarisent les étudiants avec les langues et cultures d'autres pays européens voire non européens, en élargissent ainsi leur vision du monde.

1.2 L'attention particulière accordée à la perception *sociétale* du droit. Elle a pour effet d'offrir un éclairage transversal aux approches inter- et transdisciplinaire et accentue la pertinence du thème de l'université d'été, lequel ne serait, sinon, traité que d'un point de vue juridique. Engagés à considérer la complexité des enjeux et défis des *sociétés civiles*, étudiants et jeunes chercheurs en viennent à enrichir leur vision de l'espace juridique européen grâce à l'approche interdisciplinaire des universités d'été mettant en avant les *valeurs* communes des peuples de l'Europe. Ce regard original prédestine le jeune auditoire à s'engager en tant qu'*acteur social*. Nul doute qu'avant même leur entrée dans la vie professionnelle, étudiants et jeunes chercheurs font partie intégrante de la *société civile*, telle qu'elle est identifiée par l'Union européenne

dans son *Livre Blanc de la gouvernance*, qu'ils soient assimilés aux « organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale » ou aux organisations syndicales, non gouvernementales (ONG) ou caritatives 4. (v.§ 3.1)

1.3 La fonction formatrice des universités d'été. Elle incite étudiants et jeunes chercheurs des universités partenaires à exprimer et pratiquer leur 'citoyenneté', potentiellement dans une langue autre que leur langue maternelle, donnant ainsi vie à l'idée européenne. Axée sur l'auto-organisation, le *dialogue interactif* et le *travail en groupe*, cette formation implique des approches individuelles et collectives à visée 'émancipatrice'. Affirmant une conception délibérative de la démocratie, la démarche se conforme au Traité de Lisbonne de 2007 (article 8 B) qui, reprenant à l'identique la formule du projet de Traité constitutionnel de l'Union européenne (Traité de Rome II de 2004, article I-47), valorise la *société civile européenne* - donc la totalité des citoyens européens – comme un acteur majeur de la démocratie *participative* : « Les institutions de l'Union entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile » 5 (v. § 3.2).

## 2

---

### **Les universités d'été : un réseau européen de délocalisation du campus**

Marquées par les enjeux géopolitiques et les défis sociétaux du pays d'accueil, les universités d'été renforcent la connaissance de l'Europe et le sentiment d'appartenance à un espace commun. Tout d'abord, elles prennent place dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne entamé en 2004 vers des pays d'Europe centrale et orientale. C'est le cas de la première d'entre elles, fondée la même année à Vilnius.

#### **-L'Université d'été franco-germano-lituanienne (depuis 2004)**

Carrefour stratégique entre l'Est et l'Ouest, la Lituanie - assimilée historiquement et culturellement aux pays de l'*Europe médiane* - fait partie d'une région à forts enjeux géopolitiques, marquée par des

tensions entre l'Union européenne et la Russie. Du fait de leur adhésion, les États baltes, ex-républiques soviétiques, ont l'obligation de respecter l'acquis communautaire et de se conformer aux objectifs politiques, économiques et sociaux de l'Union. Sur fond de conflits entre normes nationales et communautaires, l'*Université d'été franco-germano-lituanienne* (organisée par les universités de Paris-Nanterre, Francfort s.M. et Vilnius) s'interroge chaque année sur l'intégration européenne en cours, en se proposant d'évaluer l'harmonisation dans les traités et son interprétation par la jurisprudence. Elle est ouverte à l'approche interdisciplinaire, comme le signalent ses thèmes généraux, portant entre autres, sur « l'espace européen » (*mythe ou réalité ?*), sur l'Europe comme « communauté de valeurs » (*solidarité, protection de la vie privée, migration*) ou, plus récemment, sur la « crise du droit » dans l'Union Européenne et ses États membres (*identité européenne vs identité nationale ?*). 6

D'autres initiatives suivent dans les espaces post-communistes.

### **-Ateliers de recherche en Géorgie (2011-2013)**

Dès 2011, plusieurs **Ateliers de recherche franco-germano-georgiens** (Paris-Nanterre, Potsdam, Université du Caucase Tbilissi) portent sur les « atteintes aux droits de l'homme dans le monde contemporain ». Depuis la fin de la guerre opposant en août 2008 la Géorgie à ses provinces séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie ainsi qu'à la Russie, une mission de surveillance civile non armée de l'Union européenne a été mise en place sur le reste du territoire géorgien, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. Les relations avec l'Union européenne commencent dès 1992, après la déclaration de retour à l'indépendance de la Géorgie. Un accord bilatéral de partenariat et de coopération (1999) et un plan d'action de *politique européenne de voisinage* (2006) finissent par déboucher sur un accord d'*association* (2014), notamment en matière de politique de sécurité et de défense commune, assimilé par la Géorgie à l'ouverture d'une étape *intermédiaire* à l'adhésion à l'Union européenne. Fondée sur la primauté du droit et s'avérant un moyen essentiel d'assurer la paix et le développement, la *démocratie*, en impliquant le règne de la majorité, peut-elle intégrer les *droits de l'homme* comme élément constitutif de l'État de droit (*Rechtsstaat*),

c'est-à-dire des droits accordés aux individus, aux groupes et aux minorités ? Dans les Ateliers trinationaux de Tbilissi, on n'hésite pas à y répondre par l'affirmative. En signant la *Convention européenne des droits de l'homme*, la Géorgie, en effet, s'est à son tour engagée à assurer leur protection. La conformité aux droits de l'homme des procédures pénales et d'autres régimes soumis à des réformes récentes se prête particulièrement à l'analyse comparative - après la sélection préalable d'indicateurs permettant d'évaluer la pratique juridique en la matière. Ayant une conception large des droits de l'homme comme droits protecteurs de l'humanité dans son ensemble, les participants aux Ateliers s'interrogent sur la dimension internationale du phénomène : les atteintes à ces droits dans le contexte de la *mondialisation* avec, notamment, l'emprise du crime organisé ou en cas de violations des principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale des États. Des discussions qui se rapprochent des préoccupations de la communauté internationale. Dans la recherche d'une stratégie adéquate de promotion et de protection des droits de l'homme, on s'interroge sur le fait de savoir si celle-ci doit passer par la signature de conventions internationales contraignantes (Hard Law) ou d'accords non-contraignants (Soft Law) ? Autrement dit, la mise en œuvre effective de ces droits en droit interne peut-elle être garantie par le droit international ? 7

En 2011, les formations franco-allemandes de Paris Nanterre réussissent même à créer une Université d'été dans la sphère post-soviétique restée sous contrôle de la Russie.

### **-Université d'été franco-germano-biélorusse (depuis 2011)**

Cette Université d'été à Minsk (Paris Nanterre, Potsdam, Université d'État biélorusse) suscite une réflexion sur l'évolution de l'espace européen élargi impliquant la Communauté des États indépendants (CEI). Face à la Russie **désireuse de relancer le** « processus d'union » entre deux membres de l'Union économique eurasiennne, la Biélorussie **défend** sa souveraineté nationale. N'ayant initié, après la dislocation de l'URSS (1991), ni transition économique, ni transition démocratique, ce pays sous régime autocratique est mis au ban de l'Europe. Ce n'est que dans le contexte de la guerre civile en Ukraine (depuis 2014) et de

l'escalade des tensions Occident-Russie, qu'un rapprochement limité se profile : en 2016, la Biélorussie se voit offrir par l'Union européenne, sur la toile de fond de sa politique de partenariat oriental (2009), la possibilité de coopérer dans le cadre d'une stratégie en matière de politique étrangère et de sécurité. Focalisée sur le droit comparé, l'Université d'été tri-nationale tient compte d'enjeux et de défis sociétaux communs aux trois pays. <sup>8</sup> Se proposant de valoriser la *société civile* comme 'actrice du changement', elle s'interroge, entre autres, sur les modes alternatifs de résolution des conflits, la bonne gouvernance, la protection sociale et environnementale, l'équité hommes-femmes ou encore l'impact des nouvelles technologies sur le travail.

En 2014, est née une autre initiative dans les espaces post-communistes, plus précisément, dans les Balkans occidentaux.

### **-Université d'été franco-germano-balkanique (depuis 2014)**

Transfrontalière et itinérante, l'*Université d'été dans les Balkans occidentaux* (Paris Nanterre, Münster, Skopje, Pristina, Tirana ...) se déroule en coopération notamment avec des partenaires en Macédoine du Nord, au Kosovo et en Albanie, donc des États (ré)apparus dans les années 1990, après l'éclatement de la Yougoslavie. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie de rapprochement des pays d'une région marquée par les antagonismes et conflits du passé. Ce n'est que moyennant un développement durable propice à la coopération mutuelle qu'ils verront s'ouvrir les portes de l'Union européenne. Les participants s'interrogent aussi bien sur l'identité des pays des Balkans occidentaux que sur les conditions et possibilités de leur adhésion à l'Union européenne, conformément aux *critères de Copenhague* (1993). S'inspirant du 'modèle' franco-allemand et de son rôle « moteur de l'Europe », cette Université d'été itinérante se concentre sur l'apport du droit européen à la région appelée à renforcer les principes d'État de droit, de démocratie et d'économie sociale de marché. <sup>9</sup> L'initiative obtient en 2015 une reconnaissance 'officielle' : dans des *déclarations communes*, les Ambassadeurs de France et d'Allemagne à Skopje, Pristina, Tirana et Podgorica soulignent les effets culturels et géopolitiques bénéfiques d'une démarche s'inscrivant



« parfaitement dans les objectifs fixés par la *Conférence des Balkans occidentaux* » initiée à Berlin en 2014. 10

Dans l'Europe du Sud-Est, le réseau des cursus franco-allemands englobe la Turquie, centre de gravité historique des Balkans et du Proche-Orient. Le choix politique et stratégique opéré par le pays après la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale de se tourner vers l'Ouest et d'incorporer l'OTAN, renvoie à une situation géopolitique particulière : les menaces soviétiques sur la Turquie et le contexte de *guerre froide*. Bien qu'entretenant depuis 2006 des contacts multiples avec des Facultés de droit et de science politique turques stimulant la mobilité *Erasmus* des étudiants et des enseignants 11, ce n'est qu'en janvier 2016 que les cursus franco-allemands de Paris Nanterre obtiennent la création d'une *Université d'hiver trinationale* à Istanbul.

### **-L'Université d'hiver franco-germano-turque (2016)**

Depuis le sommet de Helsinki (1999), qui confère à la Turquie le statut de *candidat officiel* à l'entrée dans l'Union européenne, réaffirmé successivement depuis lors, la vocation européenne du pays, membre fondateur du *Conseil de l'Europe*, ne cesse de faire débat sur le continent - débats liés à la taille et à la position géographique du pays, au poids de la religion musulmane dans sa société ou encore à sa position sur la question chypriote. Les adversaires de l'adhésion préconisent un « partenariat privilégié ». Plus conciliantes, les institutions européennes concèdent à la Turquie l'ouverture du processus d'adhésion : pour être en règle avec l'*acquis communautaire* (Critères de Copenhague), le pays doit procéder à de multiples réformes garantissant une évolution irréversible vers la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme. Entamées en 2005, les négociations piétinent pendant une décennie, jusqu'en décembre 2015. L'ouverture des discussions sur la politique économique et monétaire et ensuite sur les questions budgétaires et financières (portant à 16 sur 35 le nombre de chapitres ouverts dans les négociations) s'avère incitative à un rapprochement sans précédent entre l'Union européenne et la Turquie. Pour cause : ce volet de discussion est à considérer comme l'une des contreparties au *pacte migratoire* controversé entre la Turquie et l'Union européenne, qui sera signé en mars 2016.

L'*Université d'hiver franco-germano-turque* (Paris Nanterre, Erlangen-Nürnberg, Yeditepe Istanbul) a donc lieu dans un contexte plutôt favorable à une adhésion à moyen terme de la Turquie à l'Union européenne. <sup>12</sup> En suggérant le thème « Les actions privées en droit », les universités partenaires entrent dans le vif d'un sujet d'actualité autant pour le droit de l'Union européenne que pour le droit national des États membres. Les travaux se focalisent sur l'analyse de la directive européenne 2014/104, du 26 novembre 2014, relative à *certaines règles régissant les actions en dommages et intérêts en droit national pour les infractions aux dispositions du droit de la concurrence des États membres et de l'Union européenne*, ainsi que sur la transposition de la directive en droit interne. <sup>13</sup> Le partenaire turc s'interroge à son tour sur l'impact de nouvelles règles internationales sur les branches de son droit national (droit des consommateurs, droit des contrats, droit de la concurrence, droit constitutionnel, droit du travail, arbitrage et médiation). Facilitant les actions en dommages et intérêts des entreprises victimes de pratiques anticoncurrentielles, la *doctrine* en émergence est contestée : les propositions de clauses d'arbitrage à inclure dans les futurs accords de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique suscitent de vives controverses tant parmi l'opinion publique que parmi les universitaires.

L'Université d'hiver d'Istanbul n'a pas connu de suite jusqu'à ce jour. Les mesures de répression prises par Ankara à la suite de la tentative de coup d'État du 15-16 juillet 2016 ont particulièrement affecté l'enseignement supérieur, causant des arrestations et des licenciements parmi les collègues turcs, les forces vives de ce *forum* tri-national. La coopération franco-germano-turque se remet difficilement de ce coup de force, entraînant notamment le sursis des échanges *Erasmus*.

Évoquons parmi les autres universités d'été organisées dans les régions méditerranéennes <sup>14</sup>, celles des pays du Maghreb. Partenaires privilégiés de l'Europe dans le cadre de l'*Union pour la Méditerranée* (2008), ces pays sont exposés depuis 2011 aux multiples trajectoires des 'printemps arabes'. La Tunisie sollicitant conseil et assistance pour sa refondation et reconstruction, elle accueille en 2013 notre première Université d'été dans le Maghreb, suivie pour la 2<sup>ème</sup> édition en 2014 par le Maroc.

## **-Les Universités d'été franco-germano-maghrébines (2013, 2014)**

À Tunis, les participants à la première édition de cette Université d'été (Paris Nanterre, Potsdam, Tunis-El Manar) s'interrogent sur les réformes pertinentes d'une « politique publique » au service du citoyen et de l'*intérêt général* en Tunisie <sup>15</sup>. Sur fond de réflexion pluridisciplinaire autour de la diversité de l'expérience historique des trois pays en la matière, ils se penchent sur les aspects juridiques, politiques, économiques et sociétaux d'une démarche de rupture avec l'ancien régime et l'État-parti propice à la démocratisation des institutions politiques et à la modernisation de l'administration. Ces interrogations sur la *bonne gouvernance* de la Tunisie *refondée* portent, enfin, sur les enjeux de la mise en œuvre d'un cadre commun de coopération internationale spécifiquement méditerranéenne, au carrefour des droits européens et nord-africains.

À Casablanca, la seconde édition de cette Université d'été (Paris Nanterre, Potsdam, Université Hassan II de Casablanca) est consacrée au thème « Appréhension par le droit étatique et international des croyances et pratiques religieuses » <sup>16</sup>. Partant du constat que, dans les contentieux transfrontières, les dispositions juridiques qui s'opposent, liées à la culture des États et développées dans des espaces juridiques distincts, peuvent entrer en concurrence, les discussions se focalisent sur l'influence de la religion sur l'identité culturelle des États et son reflet dans les normes juridiques étatiques, ainsi que dans le droit international. Les participants observent que les articulations entre les croyances et pratiques religieuses d'une part, et le droit, d'autre part, n'influencent pas seulement le droit national, qu'il soit public (le droit constitutionnel et administratif) ou privé (notamment en matière de droit de la famille, droit du travail ou droit des successions) : la religion est aussi considérée comme un défi pour le droit international et notamment pour la protection des droits de l'homme. La discussion sur la nature et les limites du droit de la presse s'avère particulièrement controversée : les participants français et allemands affirmant que la protection de la liberté religieuse ne saurait interdire, sans mettre gravement en péril la liberté d'expression, tout discours critique à l'égard des croyances et pratiques religieuses. <sup>17</sup>

En effet, depuis 2013 le ‘modèle nanterrois’ commence à s’implanter dans d’autres continents, avec des réalisations dans l’hémisphère sud (Amérique du Sud, Afrique subsaharienne) et, depuis 2017, dans l’hémisphère nord (Inde). 18

La plus ancienne manifestation de ce type est l’**Université d’été franco-germano-péruvienne** de Lima (Paris Nanterre, Dresde, Université pontificale catholique du Pérou, Université nationale principale de San Marcos, Université ESAN). Dans un pays en proie à une corruption particulièrement forte, cette initiative, lancée en 2013, a pour ambition d’expliquer le rôle de la ‘société civile’ et de soutenir ses initiatives dans la transition vers plus « de démocratie et d’État de droit ». Cette Université d’été tri-nationale s’est vue reconnaître par Ministère de la Justice péruvien une mission formatrice pour ses hauts fonctionnaires en matière de bonne gouvernance, de défense des droits de l’Homme et de ‘démocratie citoyenne’. 19

## 3

---

### Les universités d’été comme vecteur de *citoyenneté*

#### 3.1 La dimension *sociétale* du droit

Ancrées dans le domaine du droit comparé, les universités d’été contribuent non seulement à la compréhension mutuelle du droit des pays partenaires, mais également à la perception de sa **dimension sociétale**. Grâce à un éclairage transversal interdisciplinaire, étudiants et jeunes chercheurs sont sensibilisés à la complexité des enjeux et défis que rencontrent les *sociétés civiles*. L’enrichissement intellectuel visé se concentre sur les *valeurs* européennes communes, fondées notamment sur l’*État de droit*, concept inspirant l’*acteur social* aussi bien juridiquement que politiquement. À cet égard, Bernard Cazeneuve, Ministre délégué aux Affaires européennes en 2012 (en acceptant de patronner notre Université d’été sur le droit de l’environnement et de l’énergie à Nanterre) a pu dire que : « Le droit accompagne, guide et encadre l’évolution de nos sociétés, il contribue donc à leur convergence qui est un des objectifs politiques des relations franco-allemandes depuis 1963 ». Depuis le rejet en 2005 du ‘Traité

établissant une Constitution pour l'Europe' par les référendums français et néerlandais, l'*identité européenne* apparaît comme problème sous-jacent des universités d'été. Portant sur les valeurs de l'Union (solidarité, protection de la vie privée, participation citoyenne) ou, dernièrement, sur la crise des réfugiés ou les *dysfonctionnements systémiques* de l'État de droit, les thématiques abordées impliquent une analyse des contraintes et obstacles qui entravent l'intégration européenne. Une approche qui prend l'allure d'un 'forum interdisciplinaire' assurant le dialogue entre juristes et spécialistes des sciences historiques, politiques, économiques et sociales.

### **3.2 Visées émancipatrices et participatives des universités d'été**

Si son programme tient compte des enjeux géopolitiques et sociétaux du pays d'accueil, l'université d'été n'en reste pas moins une variante du 'modèle nanterrois'. Celui-ci est basé sur une *formation* à visée *émancipatrice destinée* à considérer les étudiants et jeunes chercheurs comme des 'acteurs' de la communauté universitaire et de la société civile. Ces derniers sont invités au cours des universités d'été à entamer un 'dialogue interactif' avec des enseignants-chercheurs et des professionnels du droit. Offrant aux participants un cadre moins contraignant et plus convivial que leur quotidien habituel, l'université d'été rompt avec l'enseignement 'traditionnel' en développant des **pratiques pédagogiques novatrices**. Favorisant l'auto-organisation des jeunes du fait de la préparation d'ateliers transnationaux et en recourant au 'travail en groupe', 20 dans le pays d'accueil, ces rencontres peuvent bousculer les méthodes d'étude et d'enseignement établies. Transmettre des compétences sociales et civiques permettant de travailler de manière 'autonome' peut alors impliquer un effort de persuasion auprès du corps enseignant de l'université d'accueil : son encadrement pédagogique habituel n'ayant pas toujours comme objectif principal de favoriser les compétences communicatives, les aptitudes à coopérer ou encore de doper l'assurance des étudiants. Très volontaires, ceux-ci n'hésitent pas à déployer leur potentiel dans les ateliers et à faire preuve de talent et de sens civique quand il s'agit de présenter les résultats du « travail en groupe » devant les enseignants.

L'un des grands mérites des universités d'été réside dans le fait d'intégrer dans leur fonctionnement la **dimension interculturelle**. Cela, notamment en raison du développement des compétences linguistiques des participants.

Ambitionnant de protéger la 'diversité européenne', ces derniers refusent l'alignement sur le 'modèle' culturel anglo-saxon. Multilingues, les programmes permettent la pratique du français, de l'allemand et de la langue des pays organisateurs. Le recours à l'anglais est exceptionnel et dicté par des contraintes financières. Faute de fonds permettant d'avoir recours aux services de traducteurs professionnels, le fonctionnement des universités d'été repose sur la traduction et l'interprétation assurées par les étudiants des cursus juridiques multilingues. Particulièrement formatrices en la matière, ces expériences les initient à la pratique de traducteur-interprète.

#### 4°

---

### **Conclusions : les universités d'été comme précurseurs des *universités européennes***

Lancé il y a plus de 15 ans, le réseau des universités d'été franco-allemandes et européennes de Paris-Nanterre a toutes les raisons de se reconnaître dans le discours du Président français à la Sorbonne en septembre 2017 : afin de donner un nouveau souffle à la coopération interuniversitaire et à l'intégration européenne, ce dernier a incité à la création d'*universités européennes*, fondées sur de multiples partenariats entre établissements des pays de l'Union européenne. Préfiguration d'une telle structure transfrontalière et focalisées sur le développement de compétences professionnelles et citoyennes, les universités d'été sensibilisent à des valeurs et des qualifications pertinentes pour la *relance* de l'Europe voire pour sa *refondation* économique, sociale et environnementale. Faisant, sous diverses formes, partie intégrante de la *société civile*, étudiants et jeunes chercheurs sont appelés à devenir acteurs du *changement*,

conformément à la stratégie de l'Union européenne « en faveur de la jeunesse » (2018) l'invitant à participer à l'élaboration des politiques nationales et transfrontalières et à s'impliquer dans les activités du *corps européen de solidarité*.

Le phénomène ne passe pas inaperçu. Longtemps « galvaudé depuis son emprunt par les partis politiques », le terme d'*Université d'été* « prend désormais son envol dans les vraies universités » (Pascal Galinier, *Le Monde*). Pionnier en la matière, le 'modèle' de Paris Nanterre fonctionne même déjà depuis 2004. Il est rapidement devenu une source d'inspiration pour l'Université Franco-Allemande (UFA) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (programme PARCECO), dans leur quête d'une diversification de la coopération internationale des établissements bénéficiaires de leurs subsides. Aujourd'hui, les universités d'été gardent leur raison d'être. Intradisciplinaires, mais ouvertes à l'interdisciplinarité, limitées à une problématique d'actualité pertinente et reposant sur une organisation allégée et flexible, elles facilitent et pérennisent le dialogue entre établissements partenaires autour de la transmission de compétences professionnelles et sociales dans une perspective européenne. Toutefois, l'apparition inattendue du coronavirus Covid-19 en 2020 bouleversera les modalités de leur fonctionnement en les soumettant à des conditions qui respectent les normes sanitaires et en imposant une inédite répartition entre cours et ateliers à distance et en présentiel.

-----

## **Bibliographie**

Campus Mundus (2018) : partenariats et réseaux, <https://www.campus-mundus.eu/cooperationuniversitaire-internationale> [archive], rubrique 3°.

Gonzales-Palacios, Carlos ; Rensmann, Thilo ; Seul, Otmar ; Tirard, Manuel (2013) : Préface, in C. Gonzales-Palacios, T. Rensmann, M. Tirard (éds.) : *Democracia y Estado de derecho / Démocratie et État de droit / Demokratie und Rechtsstaat*, Lima, Ambassade de France au Pérou, pp. 27–31.

*Nahe Zeitung (Rhein-Zeitung Coblence)* : Otmar Seul initieiert Sommer Uni-Veranstaltungen in Europa, Afrika und Übersee, édition du 11 novembre 2013, p. 9.

Seul, Otmar (2015) : Un réseau international de coopération universitaire. La réussite d'un cursus intégré franco-allemand ouvert sur le monde, in *Miscellanea Historico+Iuridica on the legal education*, University of Bialystok, 2015, p. 170-180 ; [http://pbc.biaman.pl/Content/46865/Mis\\_Tom\\_XIII.pdf](http://pbc.biaman.pl/Content/46865/Mis_Tom_XIII.pdf) [archive].

Université Paris Nanterre (2018) : <https://www.parisnanterre.fr/m-otmar-seul--698797.kjsp> [archive].

Wikipedia (2020) : Universités d'été et d'hiver franco-allemandes en sciences juridiques en coopération avec des établissements de pays tiers : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9s\\_d%E2%80%99%C3%A9t%C3%A9\\_et\\_d%E2%80%99hiver\\_franco-allemandes\\_en\\_sciences\\_juridiques\\_en\\_coop%C3%A9ration\\_avec\\_des\\_%C3%A9tablissements\\_de\\_pays\\_tiers](https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9s_d%E2%80%99%C3%A9t%C3%A9_et_d%E2%80%99hiver_franco-allemandes_en_sciences_juridiques_en_coop%C3%A9ration_avec_des_%C3%A9tablissements_de_pays_tiers).

## Notes

1 Assemblée nationale, Résolution pour une amitié franco-allemande dynamique et tournée vers l'avenir, au service de l'Europe, et pour une mise en œuvre rapide et ambitieuse du traité d'Aix-la-Chapelle. Texte adopté n° 341, 8 octobre 2019 ; Article unique : « (...) le traité d'Aix-la-Chapelle donne des impulsions décisives au partenariat franco-allemand, en matière de convergence économique et sociale, de coopération dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement ainsi que dans les échanges entre les citoyennes et les citoyens des deux pays (...) » ; [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115t0341\\_texte-adopte-seance#](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115t0341_texte-adopte-seance#).

2 Résolution, Article unique, ibid.

3 Pour un aperçu sur nos Université d'été franco-germano-européennes, voir <https://www.campus-mundus.eu/cooperation-universitaire-internationale> - section 3° Genèse des Universités d'été et d'hiver tri-nationales (choix): aspects géopolitiques. Liste complète ;

4 Commission des Communautés européennes : Gouvernance européenne. Un livre blanc, COM (2001) 428 final, Bruxelles, 2001 ; [https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2001/FR/1-2001-428-FR-F1\\_1.Pdf](https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2001/FR/1-2001-428-FR-F1_1.Pdf).

5 Comité économique et social européen : La démocratie participative en 5 points, Bruxelles 2011 ; <https://www.eesc.europa.eu/resources/docs/pd-en-5-points-fr.pdf>.

6 Pour les programmes de l'Université d'été de Vilnius depuis 2004, voir <https://www.tf.vu.lt/en/international-relations/summer-schools/europos-teises-vasaros-mokykla/archive/>. Les Actes de l'Université d'été 2008 ont été publiés: Otmar Seul, Tomas



Davulis (éds): La solidarité dans l'Union européenne / Solidarität in der Europäischen Union, Bern, Berlin, Frankfurt-sur-le Main, New York, Oxford, Vienne (Ed. Peter Lang) 2012, 294 p.

7 Cf. Ralf Alleweldt, Raphaël Callsen, Jeanne Dupendant: Human rights abuses in the contemporary world (Tri-National Workshop, Tbilisi, September 2011), Bern, Berlin, Brussels, Frankfurt a.M., New York, Oxford, Vienna (Peter Lang) 2012, 211 p.

8 Pour les programmes de l'Université d'été trinationale, voir <https://www.uni-potsdam.de/de/lshellmann/auslandskooperationen/belarussische-staatliche-universitaet-bsu.html>. Sur le concept de cette Université d'été, voir [https://www.campus-mundus.eu/cooperation-universitaire-internationale-section-3° : Genèse des Universités d'été et d'hiver tri-nationales\(choix\) - aspects géopolitiques, liste complète /Minsk](https://www.campus-mundus.eu/cooperation-universitaire-internationale-section-3-Genese-des-Universites-d-ete-et-d-hiver-tri-nationales-choix-aspects-geopolitiques-liste-complete-Minsk).

Dans sa portée en termes de politique culturelle et de géopolitique, le projet de l'Université d'été itinérante a été présenté par nous-même à l'occasion d'une réunion préparatoire qui s'est tenue en juillet 2012 à Bitola (Macédoine du Nord), en présence de représentants de plusieurs universités des Balkans ainsi que du Ministre de l'enseignement et la recherche kosovar et du Ministre de la culture monténégrin : « La coopération entre (des) États partageant un passé marqué de relations conflictuelles (...) requiert des développements durables et similaires. La reconstruction de la région ne peut se faire qu'à travers une coopération renforcée dans les domaines socio-éducatif, scientifique et culturel (...). Il n'y a pas de terrain plus fertile que celui de l'Europe, qui a réconcilié des peuples hostiles – tels que la France et l'Allemagne, souvent appelés les moteurs de l'intégration européenne (...). Le droit européen est devenu le vecteur de paix entre les peuples de l'Europe. Il pourrait guider les pays des Balkans qui aspirent à renforcer leurs principes d'État de droit, de démocratie et d'économie de marché sociale ». Voir notre projet franco-allemand (extraits) : *Une Université d'été itinérante franco-allemande en sciences juridiques dans les Balkans occidentaux*, [https://www.campus-mundus.eu/forums-partie « Challenges »](https://www.campus-mundus.eu/forums-partie-Challenges), section 1°.

10 Les Ambassadeurs français et allemand en Macédoine du Nord, au Kosovo, en Albanie et au Monténégro se félicitent de notre initiative par le biais de « déclarations communes » en mai et juin 2015, qu'ils estiment en accord avec les objectifs des Sommets annuels 'Union européenne-Balkans occidentaux' (*Une Université d'été itinérante* op. cit.). Voir également le discours d'ouverture de l'Ambassadeur français à Skopje: <https://mk.ambafrance.org/Ouverture-de-la-premiere>). Pour le concept de cette Université d'été, voir [https://www.campus-mundus.eu/cooperation-universitaire-internationale-section 3° Genèse des Universités d'été et d'hiver tri-nationales \(choix\) : aspects géopolitiques : Liste complète \(Les Balkans occidentaux\)](https://www.campus-mundus.eu/cooperation-universitaire-internationale-section-3-Genese-des-Universites-d-ete-et-d-hiver-tri-nationales-choix-aspects-geopolitiques-liste-complete-Les-Balkans-occidentaux). Pour le programme de la dernière Université d'été de 2018, v. [https://www.jura.unimuenster.de/de/institute/lehrstuhl-fuer-oeffentliches-recht-voelker-und-europarecht-sowie-empirischerechtsforschung/balkan-summer-school/balkan-summer-school-2018/skopje-session-programme;https://juridiku.uni-pr.edu/getattachment/fd4375c6-7d85-41fb-b244-59d07054eece/PRG\\_PRISTINAFinal-14-9-2018--.pdf.aspx](https://www.jura.unimuenster.de/de/institute/lehrstuhl-fuer-oeffentliches-recht-voelker-und-europarecht-sowie-empirischerechtsforschung/balkan-summer-school/balkan-summer-school-2018/skopje-session-programme;https://juridiku.uni-pr.edu/getattachment/fd4375c6-7d85-41fb-b244-59d07054eece/PRG_PRISTINAFinal-14-9-2018--.pdf.aspx) ([https://www.jura.unimuenster.de/de/institute/lehrstuhl-fuer-oeffentliches-recht-voelker-und-europarecht-sowie-empirischerechtsforschung/balkan-summer-school/balkan-summer-school-2018/skopje-session-programme;%20https://juridiku.uni-pr.edu/getattachment/fd4375c6-7d85-41fb-b244-59d07054eece/PRG\\_PRISTINAFinal-14-9-2018--.pdf.aspx](https://www.jura.unimuenster.de/de/institute/lehrstuhl-fuer-oeffentliches-recht-voelker-und-europarecht-sowie-empirischerechtsforschung/balkan-summer-school/balkan-summer-school-2018/skopje-session-programme;%20https://juridiku.uni-pr.edu/getattachment/fd4375c6-7d85-41fb-b244-59d07054eece/PRG_PRISTINAFinal-14-9-2018--.pdf.aspx)).

11 Ainsi, les 12 et 13 mars 2009, Paris Nanterre organise avec l'Université de Yeditepe, son partenaire turc privilégié, un colloque international sur les relations entre l'Union européenne et la Turquie : *Doit-on désirer ou craindre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ?* Voir

[https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/colloque\\_turquie\\_programme\\_definitif\\_1236706737624.pdf](https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/colloque_turquie_programme_definitif_1236706737624.pdf).

12 Pour le texte du discours d'ouverture et programme, voir <https://law.yeditepe.edu.tr/tr/2016-2017>.

13 En France, le 9 mars 2017 : par l'ordonnance n° 2017-303 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033893406/>) et le décret n° 2017-305 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034160256/>).

14 En septembre 2005 à Mandelieu-La Napoule, France (Paris Nanterre, Potsdam) sur le thème « Quel droit pour l'Europe élargie ? » ; en septembre 2007 à Florence, Italie (Paris Nanterre, Potsdam, Villa Finaly Florence) sur le thème « Espace européen et identité européenne : la transposition des directives européennes en droit interne ».

15 Cf. [https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/programm-tunis2013-session-ii\\_1366640089989-pdf](https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/programm-tunis2013-session-ii_1366640089989-pdf); <https://www.uni-potsdam.de/en/ls-gschulze/veranstaltungen/vergangene-veranstaltungen/dialogue-franco-allemand-avec-les-pays-du-maghreb/deutsch-franzoesisch-tunesische-sommeruniversitaet-2013>

16 Cf. [https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/programme\\_1397743018333-pdf](https://www.parisnanterre.fr/medias/fichier/programme_1397743018333-pdf); <https://www.uni-potsdam.de/en/ls-gschulze/veranstaltungen/vergangene-veranstaltungen/dialogue-franco-allemand-avec-les-pays-du-maghreb/deutsch-franzoesisch-marokkanische-sommeruniversitaet>.

17 En France, certaines juridictions rappelant que les propos blasphématoires, en eux-mêmes, ne sont pas interdits, une conférencière évoque l'affaire des caricatures de Mahomet, sans cependant les montrer. Elle y renonce après la vive opposition de la présidente de séance (Université Hassan II), contredite ensuite par les étudiants marocains présents : consultés, ceux-ci sont majoritairement favorables à une présentation des dessins controversés.

18 Citons notamment les universités d'été et d'hiver en Inde et en République de Maurice suscitées par l'initiative de la professeure Stéphanie Dijoux, co-directrice des cursus franco-allemands de Paris Nanterre, directrice du *collège doctoral* franco-allemand avec l'Université de Potsdam (Allemagne).

19 Pour le concept et le programme de cette Université d'été, voir <https://idehpucp.pucp.edu.pe/notasinformativas/se-inauguro-universidad-de-verano-democracia-y-estado-de-derecho-en-el-campuspucp/>; Carlos Gonzales-Palacios, Thilo Rensmann, Otmar Seul, Manuel Tirard (2013) : Préface de 'Democracia y Estado de derecho / Démocratie et État de droit / Demokratie und Rechtsstaat', éd. par Carlos Gonzales-Palacios, Thilo Rensmann, Manuel Tirard, Lima, Ambassade de France au Pérou, pp. 27–31; *Nahe Zeitung (Rhein-Zeitung, Koblenz)* du 11 novembre 2013: 'Otmar Seul initiiert Sommer Uni-Veranstaltungen in Europa, Afrika und Übersee', p. 9.

20 Autogéré, chaque groupe national prépare l'atelier dans son université d'origine en étudiant un ou plusieurs aspects de la thématique de l'Université d'été. Organisés pendant le *workshop* en groupes transnationaux, les participants confrontent leurs analyses, avant de s'accorder en séance plénière sur une synthèse. Faisant reconnaître leur assiduité aux travaux par des certificats de participation, les étudiants font valider d'éventuelles notes obtenues pendant les ateliers pour le *contrôle continu* de leur université complétant les résultats des examens semestriels et annuels. Les ateliers permettent aux étudiants d'exposer des travaux préliminaires pour des mémoires de Master et aux doctorants de présenter leurs résultats de recherche à mi-parcours.

----- OS 05-12-2020

M. Otmar Seul,  
Professeur d'allemand juridique émérite,

Université Paris Nanterre,  
Cursus intégrés franco-allemands en sciences juridiques  
Fondateur et co-directeur *d'Universités d'été franco-germano-européennes* depuis 2004  
<https://www.campus-mundus.eu/>